

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.07.03-014 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.).

L'an deux mil dix neuf, le trois juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2019

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUL. 2019

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	de FRANÇOIS Béatrice
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel		X	SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	DE SOUZA Bernard
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie		X	
BRET Bernard		X	

DEL.2019.07.03-014 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.).

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Marchés publics en date du 24 juin 2019 ;

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire le Conseil Départemental de la Gironde a mis en place un Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.). Ce dernier a pour vocation d'aider les communes et les groupements de communes en matière d'acquisition de matériels, de travaux de construction, de travaux de rénovations sur les bâtiments communaux et de travaux sur les voiries communales ou intercommunales.

Les opérations éligibles sont celles qui relèvent de la section d'investissement et qui sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Lors de la réunion cantonale relative à la répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2019, il a été envisagé d'attribuer à la Ville de Parempuyre une subvention de 28 893,00 €.

Cette dotation pourrait être affectée à la réalisation de nouveaux vestiaires et d'un club house sur le complexe sportif.

Dans l'hypothèse où l'aide publique sollicitée serait accordée, le plan de financement de cette opération pourrait être constitué de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Montant H.T. Travaux	294 000,00 €	FDAEC	28 893,00 €
T.V.A.	58 500,00 €	Autofinancement	323 907,00€
Montant T.T.C.	352 800,00 €	TOTAL	352 800,00 €

Il vous est donc demandé d'accepter la dotation attribuée à la ville par le Conseil Départemental au titre Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes pour l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

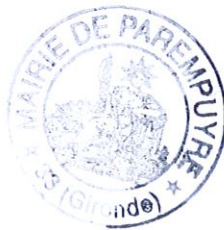
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX,

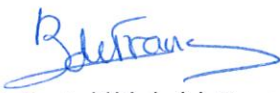
Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Approuve** le projet de réalisation d'un plateau sportif avec un anneau pour la pratique de l'athlétisme.
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à demander une subvention auprès des services du Conseil départemental de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) pour l'année 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.




Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 3 juillet 2019
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

